



15ème législature

Question N° : 40363	De Mme Albane Gaillot (Non inscrit - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > Transparence des algorithmes de Parcoursup	Analyse > Transparence des algorithmes de Parcoursup.
Question publiée au JO le : 27/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 15/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Albane Gaillot interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'efficacité et l'efficience de la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup. En mars 2018, la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) instituait la nouvelle plateforme Parcoursup remplaçant la procédure d'admission post bac (APB). Mise en place de façon effective depuis 2020, cette procédure nationale d'inscription a pour ambition d'être la clef de voûte d'un système personnalisé et transparent visant à rétablir « l'égalité des chances au sein de notre enseignement supérieur ». La plateforme Parcoursup doit permettre à l'étudiant de suivre l'évolution de son dossier de candidature et d'être alerté en cas de proposition lors de la phase d'admission. La sélection du candidat est effectuée en reprenant la cohérence du projet de formation du candidat, les acquis de sa formation et les compétences, auxquels s'ajoutent les caractéristiques de la formation. Ces critères permettent de paramétrer un algorithme qui automatiquement effectue la sélection des candidats. Il semblerait cependant que certains établissements ne confient pas totalement le choix à l'algorithme mais reprennent en partie la main sans que l'on sache exactement le processus. Force est de constater qu'au regard des remontées de parents d'élèves, d'étudiants et de professeurs, les objectifs fixés à la plateforme Parcoursup ne sont pas atteints voire ont pour certains élèves eu un impact négatif sur leurs orientations définitives en 2020 et que le déroulement du calendrier de 2021 laisse présager d'importantes frustrations et du stress. Par ailleurs, l'article premier de la loi ORE précise que les informations sur les caractéristiques de sélection et de modalité d'examen de leurs candidatures ainsi que les justificatifs de la décision prise seront communiqués. Cependant, on constate l'absence de transparence et le manque d'information. C'est pourquoi elle l'interroge sur les mesures que pourrait prendre le Gouvernement afin de rendre la plateforme Parcoursup plus efficiente et plus « rassurante » pour les étudiants et faire de cet outil un véritable outil au service de la réussite de toutes et tous.